



Hennebont

Plaisanciers : Gérard Péron quitte la présidence

Le président l'association des pêcheurs plaisanciers, Gérard Péron, quitte ses fonctions. C'est ce qu'il a annoncé ce dimanche, lors de l'assemblée générale. Il reste cependant dans le bureau.

● Dimanche, 60 adhérents sur les 150 que compte l'association des pêcheurs plaisanciers se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de Gérard Péron, en place depuis cinq ans. Ce dernier a annoncé vouloir quitter la présidence tout en restant dans le bureau.

Ne pas commettre les erreurs du passé

La séance s'est déroulée en présence de Pascal Baudoin, vice-président de la **FNPP** (Fédération Nationale de la plaisance et des pêches en mer) et de Christian Le Bail, responsable des ports de l'agglomération de Lorient, représentant de la Sellor et d'une délégation de la SNSM.



La SNSM représentée par Thierry Diméat a reçu, des mains du président, une aide de 500 € pour venir en aide au fonctionnement des secours.

Le président a annoncé un bilan moral et financier très positif. « Nous venons de vivre une année 2023 perturbante marquée par les événements liés aux conditions météo, avec les tempêtes et la submersion qui ont occasionné des dégâts sur les bateaux, puis par l'annonce de l'arrivée des boues de dragage de Lorient sur le site de la Becquerie. C'est un sujet qui nous tient à cœur, notamment dans cette zone submersible, dénommée dans un précédent rapport zone humide remarquable propice au développement de la biodiversité. Il serait plus sage d'étudier une solution et de ne pas commettre les erreurs du passé par les déchets des forges et des chantiers », a rappelé le président et ancien maire d'Hennebont, Gérard Péron.

2024, année de nouvelles règles

Pascal Baudoin et Christian Le Bail ont apporté des précisions sur les nouvelles règles : les contraintes, les enregistrements du poisson, les arrêts sur l'armement des bateaux et la future gestion des ports par la Sellor.

En 2023 18 permis côtiers ont été délivrés. « La réglementation 2024 nous oblige de passer de 30 questions à 40 pour le code », a annoncé Philippe Verhaege, instructeur des permis.

Pratique

Contact : Pêcheurs plaisanciers d'Hennebont, rue du Cabotage, 56 700 Hennebont.
 Tél : 02 97 36 31 69.